



cdd de longue durée

Par **glicynne**, le **09/02/2020 à 10:48**

bonjour je suis en cdd depuis bientot 5 ans (en mai 2020) POUR REMPLACEMENT D'UNE PERSONNE HOSPITALISEE ?rien ne vient pour 1 CDI ils me disent qu'ils se renseignent pour le cas de la personne ,apte ou inapte le délai de 3 ans étant passé depuis bientot 2 ans ,que je n'aurais pas de prime de précarité s'ils me font le Cdi .je ne sais pas où je vais j'ai 57 ans. merci de votre réponse .CH.

Par **Visiteur**, le **09/02/2020 à 12:06**

Bjr et bon dimanche
Êtes vous dans le privé ou le public ? Et de quand date Le dernier avenant ?

Par **janus2fr**, le **09/02/2020 à 18:02**

Bonjour,

Si vous avez un CDD à terme imprécis pour remplacement de cette personne, le CDD ne prendra fin que si la personne reprend son poste ou si son contrat de travail vient à être définitivement rompu. Un tel CDD n'a pas de durée maximale...